

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3195

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Cailloux-sur-Fontaines - Charbonnières-les-Bains - Charly - Chassieu - Collonges-au-Mont-d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines-Charpieu - Fleurieu-sur-Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines-Saint-Martin - Fontaines-sur-Saône - Francheville - Genay - Irigny - La Mulatière - La Tour-de-Salvagny - Marcy-l'Etoile - Meyzieu - Montanay - Neuville-sur-Saône - Oullins-Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Genis-Laval - Saint-Genis-les-Ollières - Sainte-Foy-lès-Lyon - Sathonay-Camp - Sathonay-Village - Tassin-la-Demi-Lune - Vénissieux - Vernaison

Objet : Espaces naturels sensibles (ENS) 2024 - Conventions de délégation de gestion avec les communes

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

Commission permanente du 8 avril 2024**Délibération n° CP-2024-3195**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Cailloux-sur-Fontaines - Charbonnières-les-Bains - Charly - Chassieu - Collonges-au-Mont-d'Or - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines-Charpieu - Fleurieu-sur-Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines-Saint-Martin - Fontaines-sur-Saône - Francheville - Genay - Irigny - La Mulatière - La Tour-de-Salvagny - Marcy-l'Etoile - Meyzieu - Montanay - Neuville-sur-Saône - Oullins-Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Rochetaillée-sur-Saône - Saint-Genis-Laval - Saint-Genis-les-Ollières - Sainte-Foy-lès-Lyon - Sathonay-Camp - Sathonay-Village - Tassin-la-Demi-Lune - Vénissieux - Vernaison

Objet : Espaces naturels sensibles (ENS) 2024 - Conventions de délégation de gestion avec les communes

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction Amélioration du Cadre de Vie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération du Conseil n° 2006-3763 du 13 novembre 2006 et du transfert, le 1^{er} janvier 2015, de la politique départementale des ENS et de ses moyens financiers.

La Métropole a également acquis, par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, une nouvelle compétence en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, lui donnant un rôle dans la gestion du réseau des ENS et induisant la dissolution, par décisions préfectorales, de quatre syndicats intercommunaux gestionnaires de sites en 2015 et 2016.

Bien que cette compétence soit désormais attribuée à la Métropole, la volonté communale et métropolitaine est de conserver une gestion de proximité. Les actions réalisées au sein des ENS sont, par conséquent, portées désormais par les communes volontaires avec l'appui de la Métropole. Ces actions sont définies et suivies par un comité de pilotage comprenant des représentants de chaque commune membre du projet et de la Métropole.

Pour l'année 2024, les actions définies et portées par les communes au sein des ENS concernent des actions d'entretien des espaces, d'aménagement et d'équipement permettant d'organiser la fréquentation des sites, la préservation et le suivi de la flore, de la faune et des milieux naturels, d'outils de communication et de programme d'animations pédagogiques.

Il est proposé à la Commission permanente de financer les programmes d'actions 2024 mis en œuvre par les communes pour 13 ENS au moyen de conventions de délégation de gestion, conformément à l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales. Dans ce cadre, les communes interviennent pour le compte de la Métropole. Les dépenses d'investissement des communes ne seront donc pas éligibles au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour elles mais le seront pour la Métropole. Par conséquent, la Métropole remboursera aux communes la totalité des dépenses d'investissement et de fonctionnement, TVA comprise, payées par les communes, pour le compte de la Métropole.

Après une augmentation en 2023, le budget en matière d'investissement pour l'année 2024 reste stable, le budget pour l'ensemble des ENS sur l'année 2024 diminuant de 4 110 € TTC.

Cette stabilité s'explique essentiellement par la dynamique conjoncturelle actuelle, des communes notamment, qui se traduit par une difficulté parfois à mener autant d'actions que souhaité en matière de protection et de valorisation de la nature de proximité.

Ceci est combiné à une augmentation de certains coûts, notamment les frais d'assistants à maîtrise d'ouvrage, ces derniers étant nécessaires afin de coordonner les actions à réaliser en lien avec les plans de gestion.

À noter enfin que certaines actions concernant l'ENS des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe bénéficieront d'un remboursement ultérieur à hauteur de 50 % *via* la démarche nationale 1 % paysage, développement et cadre de vie, en lien avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et la société des autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR).

Le budget de fonctionnement pour l'année 2024 est, quant à lui, maintenu au même montant (480 000 €), bien que des répartitions différentes soient proposées entre les différents ENS, ceci afin d'équilibrer au mieux certaines actions, notamment la coordination de projet (prise en charge du temps agent passé au sein des communes pilotes).

Pour gérer au mieux ces espaces de plus en plus vastes, la Métropole complète, depuis 2015, l'entretien des espaces végétalisés des ENS par des interventions des brigades nature portées par l'association d'insertion Environnement réponse aménagement.

Trois autres ENS existent, par ailleurs, et sont portés par le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage, par le Syndicat mixte des Plaines des Monts d'Or et par le Syndicat mixte du Rhône des Îles et des Lônes auxquels la Métropole apporte ses participations statutaires.

L'année 2024 voit également la mise en place du dispositif Écogardes, initié et expérimenté en 2023, qui vise à proposer aux territoires ENS des tournées de surveillance de citoyens bénévoles encadrés par le dispositif des brigades nature et coordonné avec la Métropole. Cinq ENS seront ainsi expérimentés en 2024 pour des tournées les week-ends tels que les ENS du plateau des Grandes Terres, du vallon des Échets, des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe, du vallon de l'Yzeron et du Grand Biézin.

II - Les ENS 2024

1° - ENS du plateau des Grandes Terres

L'ENS du plateau des Grandes Terres est porté par les Villes de Feyzin, Corbas et Vénissieux et vise la gestion et la valorisation d'un vaste plateau agricole d'environ 400 ha, fréquenté par le public *via* un réseau de chemins. À noter qu'en 2022, cet ENS a élaboré son premier plan de gestion dédié. Les actions qui en découlent depuis sont le résultat de ce travail en faveur de la biodiversité.

Le programme 2024 comprend, en fonctionnement, des actions d'entretien du site, du mobilier et des chemins par les agriculteurs, la gestion de la propreté, un programme d'animations pédagogiques et la coordination du projet. En investissement, le programme 2024 permettra de réaliser des actions en faveur de la biodiversité (plantation de haies, mise en place de nichoirs, diagnostics de bord de champs, actions agricoles), du suivi et du balisage des nids de l'ail rocambole, ainsi que la mise à jour de la signalétique et la mise en place d'un plan de communication.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu l'ENS du plateau des Grandes Terres à hauteur de 137 600 € (77 600 € en fonctionnement et 60 000 € en investissement) en 2023.

Le programme d'actions 2024 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS du plateau des Grandes Terres	Montant (en € TTC)
investissement	37 000
fonctionnement	77 600
Total	114 600

2° - ENS du vallon du ruisseau des Échets

Les Villes de Fontaines-Saint-Martin, Fleurieu-sur-Saône, Rochetailée-sur-Saône et Cailloux-sur-Fontaines poursuivent et portent le projet de préservation et de valorisation d'un vallon d'environ 300 ha.

L'année 2023 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS, permettant ainsi de proposer de nouvelles actions sur les cinq prochaines années.

Le programme 2024 comprend, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques et de sensibilisation du monde agricole et la coordination du projet. En investissement le programme comprend la poursuite des actions d'équipement de signalétique en milieu naturel, l'installation de nichoirs et de perchoirs, la mise en place d'un plan de communication et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet nature du vallon du ruisseau des Échets à hauteur de 83 000 € (57 000 € en investissement et 26 000 € en fonctionnement) en 2023.

Le programme d'actions 2024 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS du vallon du ruisseau des Échets	Montant (en € TTC)
investissement	76 000
fonctionnement	26 700
Total	102 700

3° - ENS des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe

Les Villes de Dardilly, Charbonnières-les-Bains, Écully et La Tour-de-Salvagny poursuivent le projet de gestion et de valorisation des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe.

L'année 2023 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS, permettant ainsi de proposer de nouvelles actions sur les cinq prochaines années.

Le programme 2024 comprend, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques, une mission de surveillance du site et la prise en compte de la coordination de projet *via* le financement d'un poste à mi-temps. En investissement, le programme présente des travaux de valorisation de l'ENS et une étude de suivi des amphibiens sonneurs à ventre jaune. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

À noter également une action d'un montant de 70 000 €, cofinancée à hauteur de 50 % par la société APRR *via* la loi 1 % paysage, concernant la récréation d'un caillebotis situé en zone humide dans le vallon de Chantemerles (Dardilly). La Métropole avance 100 % du montant et sera remboursée directement ensuite sur présentation d'un état des dépenses.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 129 800 € (74 400 € en investissement et 55 400 € en fonctionnement) en 2023.

Le programme d'actions 2024 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe	Montant (en € TTC)
investissement	97 600
fonctionnement	55 400
Total	153 000

4° - ENS du vallon de l'Yzeron

Initié en 1994, ce projet est porté par les Villes de Francheville et de Craponne. Ses objectifs sont l'entretien et l'ouverture au public du vallon de l'Yzeron et la gestion, en faveur de la biodiversité, de deux sites remarquables, la prairie humide de Pont Chabrol et les landes de Sorderattes.

Le programme 2024 prévoit, en fonctionnement, des actions d'entretien du végétal sur les sites à enjeux, un programme d'animations pédagogiques, l'hébergement du site *web* de l'ENS et la coordination du projet. En investissement, le programme comprend la mise en œuvre d'un plan de communication, la poursuite des aménagements de gestion de la fréquentation et de valorisation de l'ENS et la définition d'un plan de gestion pour les mares et les zones humides. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

À noter également qu'à partir de 2024, les deux Communes seront pilotes suite à une décision prise en COPIL, avec la répartition financière suivante :

- Commune pilote pour l'investissement : Francheville,
- Commune pilote pour le fonctionnement : Craponne.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 97 300 € (57 300 € en investissement et 40 000 € en fonctionnement) en 2023.

Le programme d'actions 2024 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS du vallon de l'Yzeron	Montant (en € TTC)
investissement	35 000
fonctionnement	43 000
Total	78 000

5° - ENS du plateau des Hautes-Barolles

Le projet est porté par la Ville de Saint-Genis-Laval depuis 1998. Il gère et valorise les espaces naturels et agricoles du plateau agricole et naturel des Hautes-Barolles.

Pour rappel, l'année 2022 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS, permettant ainsi de proposer de nouvelles actions sur les cinq années suivantes.

L'année 2024 permettra de poursuivre, en fonctionnement, les actions d'éducation à l'environnement et la prise en compte de la coordination de projet. En investissement, le programme comprend la poursuite des actions améliorant la gestion et la sécurisation de la fréquentation du site *via* la gestion de placettes de suivi de la faune et la flore en lien avec la fréquentation, la création d'outils de communication (dont une exposition photo) et de signalétique, un suivi des mares de l'ENS, ainsi que la création de haies et d'aménagements en faveur de la biodiversité. Une assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 85 200 € (55 400 € en investissement et 29 800 € en fonctionnement) en 2023.

Le programme d'actions 2024 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS du plateau des Hautes-Barolles	Montant (en € TTC)
investissement	45 000
fonctionnement	35 000
Total	80 000

6° - ENS du plateau de Méginand et ses abords

Depuis 2007, les Villes de Tassin-la-Demi-Lune, Saint-Genis-les-Ollières, Charbonnières-les-Bains, Grézieu-la-Varenne, Sainte-Consorte et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) se sont associées avec le Département du Rhône et la Métropole pour mettre en œuvre un plan de gestion et de valorisation du site remarquable, d'un point de vue de la biodiversité et des paysages, du plateau de Méginand et des ruisseaux qui le traversent ou le bordent (Méginand, Charbonnières, Ribes et Ratier).

Pour rappel, l'année 2021 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS, permettant ainsi de proposer de nouvelles actions sur les cinq années suivantes, et d'intégrer la Commune de Marcy-l'Étoile dans le dispositif.

Le programme 2024 prévoit, en fonctionnement, le financement d'un programme d'animations pédagogiques et la prise en charge de la coordination de projet. Le programme d'investissement comprend l'acquisition de signalétiques pour le territoire de la commune de Marcy-l'Étoile, ainsi que du mobilier complémentaire concernant l'ENS. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

À noter que certaines actions du plan de gestion sont cofinancées lorsqu'elles ne sont pas sur le territoire de la Métropole, avec le soutien du Conseil départemental du Rhône, de la CCVL, ou encore des Communes de Grézieu-la-Varenne et/ou Sainte-Consorte (répartition et montants selon les actions prédéfinies).

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 106 000 € (62 000 € en investissement et 44 000 € en fonctionnement) en 2023.

Le programme d'actions 2024 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS du plateau de Méginand	Montant (en € TTC)
investissement	34 740
fonctionnement	44 000
Total	78 740

7° - ENS de Sermenaz

Ce site boisé, situé aux portes de la ville nouvelle de Rillieux-la-Pape, est en grande partie une propriété métropolitaine mise à la disposition de la Ville. Depuis 2011, des actions de sécurisation, d'équipement du site et d'éducation à l'environnement sont menées afin que la population locale se réapproprie cet espace naturel dans le respect de la sensibilité écologique du site.

L'année 2021 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS, permettant ainsi de proposer de nouvelles actions sur les cinq années suivantes. Le périmètre a été élargi à cette occasion afin d'intégrer la totalité de l'ENS tel qu'il avait été défini en 2014 par le Département du Rhône.

L'année 2024 permettra de poursuivre, en fonctionnement, le programme d'animations de découverte du site et la prise en charge de la coordination de projet. En investissement, le programme prévoit la poursuite des travaux de gestion et d'aménagement en faveur de la biodiversité, du paysage et de l'accueil du public, des acquisitions d'équipements signalétiques et de sécurisation du vallon (notamment le secteur des parcelles appartenant à la société APRR, avec qui une convention de partenariat doit être signée en 2024), ainsi qu'une étude cynégétique. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 71 900 € (45 900 € en investissement et 26 000 € en fonctionnement) en 2023.

Le programme d'actions 2024 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS de Sermenaz	Montant (en € TTC)
investissement	42 400
fonctionnement	26 000
Total	68 400

8° - ENS du vallon des Torrières

Situé sur le territoire des villes de Neuville-sur-Saône, Genay et Montanay, ce vallon boisé et agricole, traversé par un ruisseau, abrite plusieurs espèces patrimoniales (grand-duc, guêpier d'Europe, triton alpestre, lucane cerf-volant, etc.).

L'année 2020 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS, permettant ainsi de proposer de nouvelles actions sur les cinq années suivantes, d'organiser la fréquentation du site et de le mettre en valeur auprès de différents publics.

Le programme 2024 prévoit, en fonctionnement, le renouvellement du programme d'animations pédagogiques et la prise en charge de la coordination de projet. En investissement, le programme prévoit de lancer une étude structurelle d'un site patrimonial naturel (La Grande bascule) afin d'évaluer les travaux de préservation à mener. Un plan de communication à l'échelle de l'ENS est également prévu.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 72 000 € (35 000 € en investissement et 37 000 € en fonctionnement) en 2023.

Le programme d'actions 2024 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS du vallon des Torrières	Montant (en € TTC)
investissement	33 000
fonctionnement	37 000
Total	70 000

9° - ENS du Grand Biézin

Ce projet concerne un vaste espace agricole et naturel partagé entre les villes de Décines-Charpieu, de Chassieu et de Meyzieu, où la nature se répartit entre la colline du Biézin, le fort de Meyzieu et la grande plaine agricole les liant.

L'année 2023 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS, permettant ainsi de proposer de nouvelles actions sur les cinq années suivantes. A noter également le changement de nom de cet ENS qui passe de ENS Biézin nature à ENS du Grand Biézin.

L'année 2024 permettra de réaliser, en fonctionnement, le programme d'animations pédagogiques et la prise en charge de la coordination de projet. En investissement, le programme prévoit la poursuite de l'acquisition d'équipements d'interprétation et de sécurisation de l'ENS, des inventaires et suivis des populations faunistiques et floristiques, le développement des corridors écologiques, en particulier pour les populations de reptiles, la poursuite des actions de sensibilisation du monde agricole et de suivi des pratiques agricoles et la coordination de chantiers participatifs. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage complète le programme.

A noter également le changement de commune pilote qui sera Meyzieu à compter de 2024.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 65 150 € (35 150 € en investissement et 30 000 € en fonctionnement) en 2023.

Le programme d'actions 2024 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS Grand Biézin	Montant (en € TTC)
investissement	66 500
fonctionnement	30 000
Total	96 500

10° - ENS Yzeron aval

Depuis 2014, les Villes de Sainte-Foy-lès-Lyon, Oullins et La Mulatière mettent en œuvre un plan de gestion et de valorisation des balmes boisées situées sur la partie aval de la rivière Yzeron.

L'année 2021 fut l'occasion de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS, permettant ainsi de proposer de nouvelles actions sur les cinq années suivantes.

Le programme 2024 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques, de l'entretien du végétal et la prise en charge de la coordination de projet. En investissement, le programme consiste en la mise en œuvre de la poursuite des nouveaux sentiers d'interprétation (études et travaux, phase 3), ainsi que la réalisation d'un diagnostic de gestion forestière et des aménagements de gestion de la fréquentation. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 104 900 € (70 000 € en investissement et 34 900 € en fonctionnement) en 2023.

Le programme d'actions 2024 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS Yzeron aval	Montant (en € TTC)
investissement	44 000
fonctionnement	35 000
Total	79 000

11° - ENS île Roy

Depuis 2007, les Villes de Fontaines-sur-Saône et de Collonges-au-Mont-d'Or géraient le site de l'île Roy à travers le syndicat intercommunal à vocation unique pour la valorisation et la protection de l'île Roy. À la création de la Métropole en 2015, le syndicat a dû être dissous et la gestion du site a été reprise par la Métropole. Les Maires des deux Villes ont demandé en 2019 la mise en œuvre d'une convention de délégation de gestion, en désignant la Ville de Fontaines-sur-Saône comme pilote du projet.

Le programme 2024 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques à travers l'organisation d'un événement à destination du grand public, ainsi qu'une action d'entretien et la coordination du projet. En investissement, le programme propose une étude structurelle des bâtiments de l'ENS, ainsi qu'un suivi faunistique. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

À noter qu'il est prévu en 2024 de mettre à jour le plan de gestion de cet ENS.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 36 500 € (28 500 € en investissement et 8 000 € en fonctionnement) en 2023.

Le programme d'actions 2024 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS île Roy	Montant (en € TTC)
investissement	34 800
fonctionnement	8 000
Total	42 800

12° - ENS du Ravin

L'ENS du Ravin été initié en 2018 *via* la définition d'un plan de gestion porté par la Métropole et soutenu par toutes les Villes concernées (Fontaines-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Sathonay-Camp, Sathonay-Village et Rillieux-la-Pape). Le plan de gestion permettra de définir les sentiers nature mais également de gérer au mieux le foncier en espaces naturels ainsi que de communiquer pour bien sensibiliser le public aux richesses de ce territoire. L'année 2021 correspondait au démarrage officiel des premières actions de cet ENS.

Le programme 2024 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques, de la coordination de projet, ainsi que des actions de lutte contre les espèces invasives. En investissement, le programme prévoit une étude d'analyse de la fréquentation de l'ENS, ainsi qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 68 300 € (27 000 € en investissement et 41 300 € en fonctionnement) en 2023.

Le programme d'actions 2024 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS du Ravin	Montant (en € TTC)
investissement	47 000
fonctionnement	36 300
Total	83 300

13° - ENS du plateau des étangs

L'ENS du plateau des étangs a été initié en 2020 *via* la définition d'un plan de gestion porté par la Métropole et soutenu par toutes les Villes concernées (Charly, Irigny, Saint-Genis-Laval et Vernaison). Le plan de gestion permet de définir les sentiers nature, mais également de gérer au mieux le foncier en espaces naturels et agricoles, ainsi que de communiquer pour bien sensibiliser le public aux richesses de ce territoire, et notamment de son agriculture. Ces actions sont menées autour de quatre axes principaux :

- axe 1 : préserver et restaurer la qualité et la fonctionnalité des milieux. Mailler le territoire d'infrastructures agro-écologiques favorables à la biodiversité,
- axe 2 : maintenir et valoriser les paysages agricoles identitaires du plateau participant à la qualité du cadre de vie de la population,
- axe 3 : encadrer la fréquentation et sécuriser le plateau dans le respect des usages et de la sensibilité des milieux,
- axe 4 : sensibiliser et communiquer auprès du public sur les enjeux ainsi que sur les qualités du territoire.

Le programme 2024 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques et de la coordination de projet. En investissement, le programme prévoit de réaliser des inventaires de la faune et de la flore, une cartographie des habitats naturels ainsi que le lancement d'un plan de communication à l'échelle de l'ENS. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est également prévue.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet à hauteur de 75 000 € (45 000 € en investissement et 30 000 € en fonctionnement) en 2023.

Le programme d'actions 2024 développé pour cet ENS et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

ENS du plateau des étangs	Montant (en € TTC)
investissement	55 500
fonctionnement	26 000
Total	81 500

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve pour la mise en œuvre des programmes 2024 des ENS :

a) - les conventions de délégation de gestion des ENS pour les Villes suivantes :

- Feyzin, Vénissieux et Corbas - ENS du plateau des Grandes Terres,
- Fontaines-Saint-Martin, Fleurieu-sur-Saône, Rochetaillée-sur-Saône et Cailloux-sur-Fontaines - ENS du vallon du ruisseau des Échets,
- Dardilly, Charbonnières-les-Bains, Écully et La Tour-de-Salvagny - ENS des vallons de Serres, des Planches et de la Beffe,
- Craponne et Francheville - ENS vallon de l'Yzeron,
- Saint-Genis-Laval - ENS plateau des Hautes-Barolles,
- Tassin-la-Demi-Lune, Marcy-l'Étoile, Saint-Genis-les-Ollières et Charbonnières-les-Bains - ENS plateau de Méginand et ses abords,
- Rillieux-la-Pape - ENS Sermenaz,
- Neuville-sur-Saône, Genay et Montanay - ENS vallon des Torrières,
- Chassieu, Décines-Charpieu et Meyzieu - ENS Grand Biézin,
- Sainte-Foy-lès-Lyon, Oullins-Pierre-Bénite et La Mulatière - ENS Yzeron aval,
- Fontaines-sur-Saône et de Collonges-au-Mont-d'Or - ENS île Roy,
- Fontaines-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Sathonay-Camp, Sathonay-Village et Rillieux-la-Pape - ENS du Ravin,
- Charly, Irigny, Saint-Genis-Laval et Vernaison - ENS du plateau des étangs ;

b) - le plan de financement des projets 2024 et le montant maximal des remboursements d'un montant global de 1 128 540 €, composé de 648 540 € de financement pour des actions d'investissement et de 480 000 € de financement pour des actions de fonctionnement, répartis de la manière suivante :

Bénéficiaires	Pour mémoire 2023			2024		
	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)
Ville de Feyzin - plateau Grandes Terres	60 000	77 600	137 600	37 000	77 600	114 600
Ville de Fontaines-Saint-Martin - vallon du ruisseau des Échets	57 000	26 000	83 000	76 000	26 700	102 700
Ville de Dardilly - vallons de Serres, des Planches et de la Beffe	74 400	55 400	129 800	97 600	55 400	153 000

Bénéficiaires	Pour mémoire 2023			2024		
	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)
Villes de Craponne (C) et de Francheville (F) - vallon de l'Yzeron	57 300	40 000	97 300	35 000 (F)	43 000 (C)	78 000
Ville de Saint-Genis-Laval - plateau Hautes-Barolles	55 400	29 800	85 200	45 000	35 000	80 000
Ville de Tassin-la-Demi-Lune - plateau de Méginand et ses abords	62 000	44 000	106 000	34 740	44 000	78 740
Ville de Rillieux-la-Pape - Sermenaz	45 900	26 000	71 900	42 400	26 000	68 400
Ville de Neuville-sur-Saône - vallon des Torrières	35 000	37 000	72 000	33 000	37 000	70 000
Ville de Meyzieu - Grand Biézin	35 150	30 000	65 150	66 500	30 000	96 500
Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon - Yzeron aval	70 000	34 900	104 900	44 000	35 000	79 000
Ville de Fontaines-sur-Saône - île Roy	28 500	8 000	36 500	34 800	8 000	42 800
Ville de Fontaines-sur-Saône - Ravin	27 000	41 300	68 300	47 000	36 300	83 300
Ville d'Irigny - plateau des étangs	45 000	30 000	75 000	55 500	26 000	81 500
Total	652 650	480 000	1 132 650	648 540	480 000	1 128 540

c) - les conventions de délégation de gestion à passer entre la Métropole et les Communes de Feyzin, Vénissieux, Corbas, Fontaines-Saint-Martin, Fleurieu-sur-Saône, Rochetaillée-sur-Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Dardilly, Charbonnières-les-Bains, Écully, La Tour-de-Salvagny, Craponne, Francheville, Saint-Genis-Laval, Tassin-la-Demi-Lune, Marcy-l'Etoile, Saint-Genis-les-Ollières, Rillieux-la-Pape, Neuville-sur-Saône, Genay, Montanay, Chassieu, Décines-Charpieu, Meyzieu, Sainte-Foy-lès-Lyon, Oullins-Pierre-Bénite, La Mulatière, Fontaines-sur-Saône, Collonges-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Charly, Irigny et Vernaison.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion des espaces naturels individualisée le 11 avril 2022 pour un montant de 4 563 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 648 540 € en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 0P27O7173.

4° - La somme à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 23, pour un montant de 648 540 € TTC.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 480 000 € TTC, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 011 - opération n° 0P27O7173.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-320235-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture 069-216902759-20240620-D-SCV-24062027-AI Date de télétransmission : 25/06/2024 Date de réception préfecture : 25/06/2024
